

DEVOIRS FAITS

Livret d'accueil

pour les bénévoles du dispositif Devoirs Faits



Au niveau national

Le mouvement d'éducation populaire est créé en 1866 par Jean Macé qui s'inspire de l'exemple de la Belgique où avait été fondée, en 1864, une Ligue destinée à défendre la laïcité. La fondation de la Ligue française de l'enseignement a inspiré les lois sur l'école « gratuite, obligatoire et laïque » à la fin du XIX^{ème} siècle. Ce grand mouvement d'éducation populaire est partenaire de la vie associative, de l'école publique et disposant d'un réseau national de fédérations.

Son organisation s'appuie sur 103 fédérations départementales, elles-même regroupées au sein d'unions régionales. Les associations locales, les fédérations départementales et le centre confédéral comptent plusieurs milliers de salariés et des centaines de milliers de bénévoles, et œuvrent dans les domaines de l'éducation populaire ou de l'enseignement, des pratiques artistiques et culturelles, des activités sportives, des vacances et des loisirs, de la formation professionnelle ou de l'action sociale.

Au niveau départemental

En Mayenne, depuis 1946, la Ligue de l'enseignement - FAL 53 anime la vie locale, développe des solidarités et contribue à la formation de citoyens égaux et responsables. Elle vise à faciliter l'accès à l'éducation, à la culture, au sport et aux loisirs pour tous dans le respect des diversités culturelles.

La fédération de la Mayenne regroupe près de 125 structures affiliées qui représentent plus de 4 500 adhérents. Elle est à la fois un réseau associatif, un mouvement complémentaire de l'école publique, un acteur de l'économie sociale et un mouvement d'idées.



En général

Devoirs Faits est un temps dédié, en dehors des heures de classe, et dans l'établissement, pendant lequel l'élève effectue les devoirs demandés par ses professeurs. Devoirs Faits s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires sur des horaires appropriés, qui ne sont pas obligatoirement en fin de journée, à raison d'un volume horaire fixé par l'établissement.

La proportion d'élèves susceptibles de bénéficier du programme est liée à la situation de chaque établissement, en fonction des besoins de ses élèves et des moyens dont il dispose. **La taille des groupes** est fixée en fonction des tâches à accomplir et des élèves concernés. Les équipes pédagogiques savent quels élèves il est pertinent d'inciter à y participer. Elles en font la proposition aux élèves et à leurs familles. Celles-ci peuvent bien entendu elles-mêmes solliciter l'accès au programme. **Devoirs Faits est pris en charge par les professeurs, les CPE, les personnels administratifs, les assistants d'éducation, sur la base du volontariat, et par des associations répertoriées.**

Les élèves en situation de handicap peuvent bénéficier de Devoirs Faits, qu'ils suivent une scolarité individuelle en classe ordinaire ou dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Devoirs Faits doit permettre aux équipes pédagogiques de réfléchir collectivement à la question du travail personnel de l'élève :

- Quel est le sens des devoirs, au regard notamment du travail réalisé en classe ?
- Que permettent-ils de consolider ? Qui les prescrit ?
- Quelle quantité de travail représentent-ils et selon quelle périodicité ?
- Quels sont les types de tâches proposées aux élèves (application, mémorisation, production, etc.) ?

Le lien avec la Ligue de l'enseignement - FAL 53

Complémentaire de l'école publique, la Ligue de l'enseignement est partenaire du collège pour Devoirs Faits. Afin de contribuer à réduire les inégalités, elle propose de mettre en relation les différents intervenants volontaires et de participer à leur formation pour Devoirs Faits. En appui des équipes éducatives, en tant que bénévole, votre présence et votre volonté d'accompagnement bienveillant seront précieuses pour avoir des groupes d'élèves plus restreints et une écoute plus individualisée.

LES OBJECTIFS PRINCIPAUX DE DEVOIRS FAITS :

1. Améliorer la synergie entre les temps de classe et les devoirs
2. Rendre explicites les objectifs des devoirs
3. Développer l'autonomie chez les jeunes



Globalement : favoriser la continuité et la cohérence entre, d'une part, le temps scolaire et, d'autre part, le temps familial et périscolaire.



PRINCIPES PÉDAGOGIQUES

La première séance : poser le cadre



Il est important de commencer la première séance en se présentant, demander en amont si on préfère tutoyer/vouvoyer, dire le prénom ou le nom, etc.

Ainsi que de présenter le dispositif et ses objectifs :

- Créer un espace de travail bienveillant
- Apporter des méthodes de travail/d'apprentissage/d'organisation
- Apporter des outils de travail, de mémorisation
- Être plus autonome

Dans un premier temps, il faudra installer une routine de travail afin de

permettre à l'élève de développer ou d'affiner certains automatismes :

- Faire l'appel
- Sortir son agenda
- Inviter un élève à venir noter les devoirs aux tableaux
- Prioriser en groupe les devoirs
- Vérifier en groupe le matériel nécessaire/si oublié comment peut-on se débrouiller sans (manuel à partager, photocopie...)
- Entamer la mise au travail

Cette routine peut être modifiée en fonction des élèves, des besoins observés, des demandes...



La prise en charge pédagogique pendant les séances

Il ne s'agit pas d'un cours supplémentaire, mais bien d'un temps dédié à la réalisation des devoirs, en lien avec les connaissances et compétences travaillées en classe. Bien évidemment, si un élève a des soucis de compréhension, c'est l'occasion de revenir sur ce qui n'a pas été compris ou maîtrisé. Dans tous les cas, un retour doit être fait aux élèves, sur le niveau d'atteinte des objectifs et sur leur niveau de maîtrise.

Pour favoriser l'autonomie des élèves, on peut :

- à certains moments, laisser les élèves organiser leurs modalités de travail
- expliciter les objectifs d'apprentissage et donner ainsi du sens à leur travail
- aider l'élève à formaliser les enjeux du travail à faire : que comprend-il de ce qu'il doit faire après lecture de la consigne ? Que doit-il avoir réalisé une fois le travail fini ?
- faire prendre conscience à l'élève de la manière dont il travaille, dont il mémorise, dont il organise sa pensée, dont il peut envisager différentes stratégies pour surmonter une difficulté
- encourager la coopération entre élèves (petits groupes, tutorat d'élèves).



Sur le terrain, face aux élèves

Il est essentiel de passer voir les élèves même si ils ne vous sollicitent pas et de leur demander ce qu'ils font, où ils en sont, si ils bloquent sur quelque chose... Les encourager, les motiver dans l'objectif d'instaurer un cadre bienveillant.

Il est important de créer une bonne atmosphère au cours de la séance. Certains élèves ont des difficultés avec l'organisation, le déroulement des cours ; il est alors important de créer un nouveau cadre un peu moins traditionnel. Par exemple prévoir des espaces de travail en groupe, leur mettre des Velléda pour travailler au tableau, les laisser se déplacer, marcher un peu avant de reprendre leur travail...

Certains élèves peuvent ne pas être volontaires, il est alors important d'utiliser la discussion, l'écoute pour les « fidéliser » au dispositif. Face aux difficultés ou aux refus de travail, il est très important de rester pédagogue, d'essayer de comprendre pourquoi l'élève en est arrivé là et essayer de lui redonner confiance en ses capacités, par exemple en utilisant des exercices de logique, des encouragements...

Le but de la séance n'est pas que l'élève ait terminé l'intégralité des devoirs qui lui sont demandés mais de quitter la séance avec des outils, des méthodes, une confiance en soi renforcée et l'envie de revenir.

Il peut être frustrant de ne pas voir l'élève évoluer immédiatement ; les résultats du dispositif se voient sur le long terme, il est alors important de persévérer en continuant à transmettre ses méthodologies et de les accompagner.



VERS QUI SE TOURNER EN CAS DE BESOIN ?
À QUI SE RÉFÉRER ? LES CONTACTS À NE PAS OUBLIER

A l'arrivée dans l'établissement, il est essentiel de savoir à qui s'adresser en cas d'interrogation. Il ne faut pas hésiter à demander aux référents suivants lorsqu'une question nous vient en tête (la salle où a lieu l'intervention, le nombre d'élèves, le niveau, le nom des élèves...)

1. Le personnel d'accueil : Première personne sur l'établissement qui peut vous diriger vers les personnels concernés

2. La vie scolaire : En ce qui concerne les emplois du temps, les salles ou d'éventuels changements

3. Coordinateur.trice Devoirs Faits : Éventuels changements ou suppressions de créneaux dus à des conseils de classe, des sorties scolaires, etc.



À NE PAS OUBLIER :

La Ligue de l'enseignement est votre référent principal, la personne chargée du dispositif Devoirs Faits est à votre disposition en cas de questions, de problèmes, d'indisponibilités ou plus généralement pour faire le lien avec l'établissement.

Lorsque vous ne pouvez pas participer à une séance Devoirs Faits, il est impératif de prévenir le plus tôt possible, le référent Devoirs Faits sur l'établissement et le référent Devoirs Faits à la Ligue de l'enseignement.

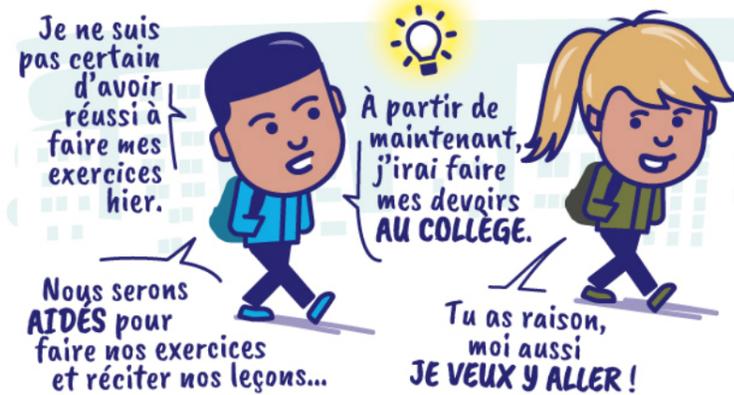


**Devoirs Faits,
un temps d'étude accompagné
pour réaliser les devoirs !**

Devoirs faits au collège

C'est parti !

Les devoirs à la maison, ce n'est pas toujours simple...



Avec Devoirs faits, on progresse de jour en jour !



Devoirs faits c'est



Maintenant...



...on a **PLUS DE TEMPS** pour parler de ce que l'on a fait à l'École.



LIVRET D'ACCUEIL POUR LES BÉNÉVOLES DU DISPOSITIF DEVOIRS FAITS

Mouvement laïque d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement propose des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, à travers 103 fédérations départementales qui accompagnent des associations présentes dans 24 000 communes.

S'engager à la Ligue, c'est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité. S'engager à la Ligue, c'est construire de la solidarité et agir contre les inégalités. S'engager à la Ligue, c'est prendre sa part d'une démocratie qui implique tous ses citoyens. S'engager à la Ligue, c'est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l'échelle de l'humanité.

Contact

Léonore Viot - Chargée de mission Éducation
leonore.viot@laligue53.org
06 76 36 14 83

REJOIGNEZ-NOUS !



La Ligue de l'enseignement - FAL 53
31, allée du Vieux-Saint-Louis
53000 LAVAL
contact@laligue53.org
02 52 46 01 25

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



www.laligue53.org